

# ALLAMPS BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO

18

mai 2023



**Dans ce numéro**

Les délibérations du 24/05/2023

Les évènements à venir

Informations diverses

11 conseillers municipaux  
présents

Peggy Dangelser est  
désignée secrétaire de  
séance

**Pour nous contacter :**

tél : 03.83.25.42.12

06 44 87 92 23 (élu)

[mairie.allamps@orange.fr](mailto:mairie.allamps@orange.fr)

[www.allamps.fr](http://www.allamps.fr)

Facebook

## Délibérations

### 1. Changement de statut du SIRPI Allamps - Gibeauveix - Vannes-le-Châtel

Le 1er adjoint, pour le maire empêché, propose au conseil d'adopter la modification des statuts du syndicat intercommunal du RPI Allamps - Gibeauveix - Vannes-le-Châtel concernant le regroupement scolaire pour préparer l'intégration de trois nouvelles communes, à savoir BARISEY-AU-PLAIN, MONT L'ETROIT et SAULXURES-LES-VANNES au SIRPI composé actuellement des communes d'ALLAMPS, GIBEAUMEIX et VANNES-LE-CHATEL.

Par cette modification, le regroupement portera le nom de Syndicat Intercommunal Scolaire des rives de l'Aroffe et exercera les compétences suivantes :

- compétence Vie scolaire
- compétence périscolaire
- compétence Bâtiments scolaires (acquisition foncière et nouveaux bâtiments)
- prestation de services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 pour et 1 abstention, a adopté les nouveaux statuts du Syndicat scolaire concernant l'intégration des 3 nouvelles communes, le changement de nom du syndicat et les compétences et a autorisé le 1er adjoint à signer tout document découlant de cette décision.

### 2. Attribution des subventions de fonctionnement

Comme chaque année, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

-Association des donateurs de sang du canton de Colombey	200 €
-Par'hand 54 Allamps	100 €
-AAPM Les hameçons de l'Aroffe - secteur Vannes	100 €
-Entente Sud 54	700 €
-Restos du cœur	100 €
-Amicale des Pompiers d'Allamps	200 €
-Centre social Arc en Ciel	100 €
-Comité des fêtes	3.000 €

**Evènements à venir :**

- **samedi 3 juin** : marché des producteurs locaux de 9 h à 12 h 00
- **Dimanche 11 juin** : Tournoi de pétanque à la place des fêtes organisé par l'Association Bricol'Ecole
- **Samedi 17 juin** : Feux de la Saint-Jean organisés par la MJC

**ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES**

**dimanche 11 juin de 8 h à 18 h 00**

Les élections municipales partielles sont organisées suite à la démission du maire. Le scrutin sera ouvert de 8 h à 18 h 00. Il convient de désigner 4 conseillers municipaux afin que le conseil soit complet pour élire le maire.

Les cartes électorales pour les nouveaux électeurs seront distribuées en début de semaine prochaine.

Afin d'être élu au premier tour, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés **et** au moins un quart des voix des électeurs inscrits. Sinon un second tour sera organisé le dimanche 18 juin.

Merci de votre participation à ce scrutin.